

## **OPERATION Pilote POAS (Rooss Béthio, 1998)**

### **Déontologie de l'information géographique : Les informations successivement mises à disposition des acteurs locaux**

#### **A. Méthodologie employée.**

La seule limite à la production d'informations a été dans la disponibilité de cette information : sur plusieurs thèmes, l'information n'existe pas ou est obsolète (salinité des sols, occupation des sols par les activités autres que l'agriculture irriguée, etc.). Lorsque l'information était capitale d'après les acteurs locaux, l'équipe de l'Opération POAS, aux moyens volontairement réduits, a recueilli cette information avec l'appui des populations, mais avec la précision strictement suffisante pour les besoins de l'Opération. Ainsi, toutes les cartes ont été confectionnées selon la méthode suivante :

1ère étape : cartographie à partir des informations disponibles auprès des services techniques

2ème étape : présentation de cette cartographie aux populations, pour évaluation, amendements et demande de précisions

3ème étape : recueil des corrections par un agent de l'Opération avec les chefs de village de chaque zone

4ème étape : présentation de la carte corrigée aux populations, pour amendement et validation.

La carte est donc toujours considérée comme le résultat d'une négociation interne, et non comme une information neutre "toujours vraie".

#### **B. Les données de base.**

Les premiers produits finalisés ont été les *cartes de base*, réalisées à partir des sources d'informations mobilisables auprès des services techniques et de l'administration :

- . la carte morpho-pédologique;
- . la carte du réseau hydrographique;
- . la carte des voies de communication et des limites administratives;
- . la carte des infrastructures hydrauliques existantes et prévues dans le cadre des prochains travaux;
- . la carte de l'occupation administrative du sol (zones classées, réserves,...);

#### **C. Les états des lieux**

- . la carte de l'occupation pastorale de l'espace (couloirs de passage du bétail et points d'eau pastoraux);
- . la carte de l'occupation de l'espace par les aménagements hydro-agricoles;
- . la carte de l'occupation de l'espace par les cultures non irriguées;
- . la carte de toutes les zones humides.
- . la carte des agglomérations;
- . la carte des infrastructures socio-économiques, techniques (agricoles et zootechniques), de santé et d'éducation.

#### **D. Les éléments de décision**

Dans la première phase (réalisation d'un POAS), il s'agit des deux documents suivants :

- . la *Carte d'Occupation des Sols*, officialisant l'occupation de l'espace par les différents usages retenus;
- . le zonage du Plan d'Occupation des Sols.